



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juillet 2021

**PRESENTS:** MM. MUFFAT SOPHIE, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, CAVET Carole, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VALDENNAIRE Bernard, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

**EXCUSEE :** GEROUDET David.

**SECRETAIRE DE SÉANCE:** VALDENNAIRE Bernard.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Juin 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2 CONVENTIONS DES JARDINS PARTAGÉS :

Madame la Maire présente le texte de la convention des jardins partagés avec ses remarques et celles apportées par l'association "Construisons demain à la Côte", Nadine BAUD et Bernard VALDENNAIRE. Les remarques suivantes sont exposées, discutées puis retranscrites dans le document :

- Les jardins partagés sont accessibles seulement par les membres de l'association « Construisons demain à la Côte » ;
- La mise à disposition des parcelles est à titre gracieux. La taxe foncière reste à la charge de la mairie. La valeur locative des terrains représente 19,74 € ;
- La superficie totale de 4 636 m<sup>2</sup> correspond à une superficie maximum qui ne saurait être agrandie ;
- Les demandes d'attribution de parcelles de jardins et la liste d'attente, sont gérées par l'association ;
- La durée de la convention est établie pour 6 ans ;
- L'emplacement des jardins partagés, occupé dans la « zone verte » de la ZAC, ne pourra compromettre son développement ;
- L'association devra transmettre chaque année son rapport d'activité au vu duquel la convention pourra être reconduite ;
- La mairie ne saurait octroyer d'autres parcelles que celles définies dans la présente convention.

Compte tenu de ces précisions, la convention est acceptée à l'unanimité.

### 3 FORÊTS

- Le conseil municipal valide l'état d'assiette des coupes prévues en 2022.
- La Commune décide de mettre en vente 2 lots de bois coupé (10 et 11 m<sup>3</sup>) au mieux-disant avec une mise minimum de 45 € le m<sup>3</sup>.

### 4 URBANISME

PC Mr LAMBERT	Route du Col	Réhabilitation de 2 mazots	Accordé le 22/06/21
PC Mr HAZELTON	Route du Col	Construction d'un chalet	Accordé le 1 <sup>er</sup> /07/21
PC Sté WESKI	Le Couard	Rénovation ferme	En cours d'instruction
PC Mr GALLAY Aimé	Le Couard	Rénovation chalet mitoyen	En cours d'instruction
PC Mr GALLAY Julien	Le Couard	Rénovation chalet mitoyen	En cours d'instruction
PC HR LUXIMMO	Les Bouts	Construction de 4 chalets	En cours d'instruction
DP SCI CHALET DU RATI	Route du Contat	2 <sup>ème</sup> fenêtré	Accordé le 24/05/21

DP Mr VALDENNAIRE	Route des Etovés	Fenêtre	Accordé le 5/07/21
DP Mr GEROUDET	Route de la Plata	Serre agricole	Refusé le 28/06/21
DP Mr MANDELL	Route de la Côte	Mazot et terrasse	Refusé le 28/06/21
DP Mr MANDELL	Route de la Côte	Terrasse et ouvertures grange	Refusé le 8/07/21
DP Mr PRALON	En l'Aup	Extension	En cours d'instruction
DP Mr MANDELL	Route de la Côte	Terrasse	En cours d'instruction
DP Mr ELLIOT	Route du Plan	Changement destination	En cours d'instruction

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Ecole

Le Conseil Municipal prend connaissance des derniers procès-verbaux de l'année.

### 5.2 Modification du Carrefour La Côte d'Arbroz / Essert-Romand

Une nouvelle proposition sur la base d'un rond-point sera testé fin juillet-début août

### 5.3 Mairie

La mairie sera fermée du 17 au 24 juillet.

Suite à la politique de sécurité informatique, l'adresse mail a été changé

La nouvelle adresse est [mairie@lacotedarbroz.fr](mailto:mairie@lacotedarbroz.fr).

### 5.4 Voirie

Des tests de ralentissements seront mis en place prochainement au Col de l'Ancrenaz devant le restaurant « L'Ancrenaz Bar » à l'aide de plots amovibles.

Prochain conseil municipal : **Lundi 13 Septembre 2021 à 19h00.**

Madame la maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H15.

Le Maire,  
Sophie MUFFAT

